

BLAGNAC, QUESTIONS D'HISTOIRE

Blagnac au siècle des Lumières

La loi de 1905

La digue

Les passementières

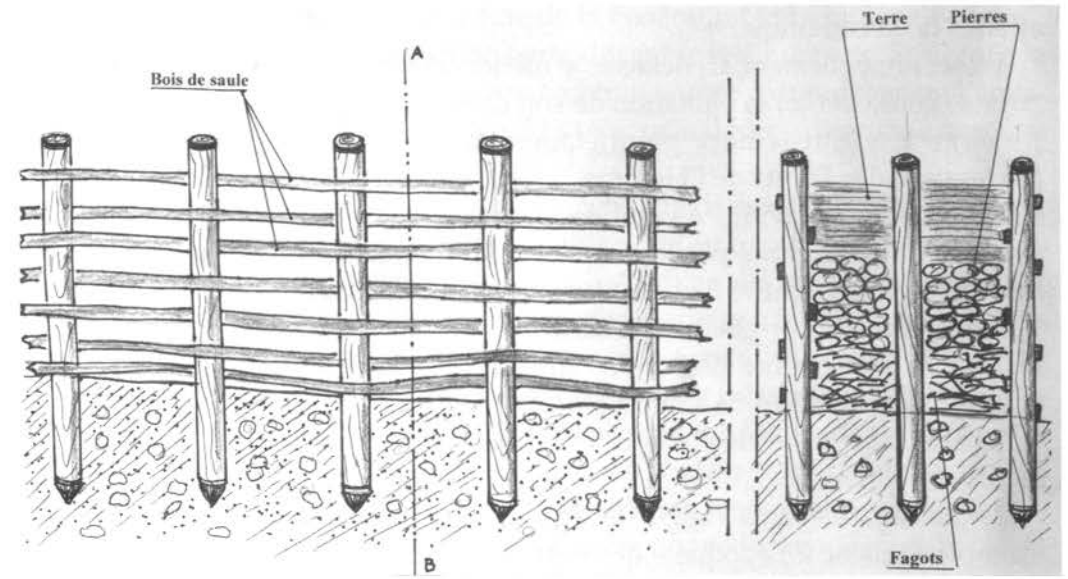


Agapes au Ramier du château au XVIII^e s.

LES DIGUES

Juin 2004 vit l'achèvement des travaux de surélévation de la digue élevée en 1976, ainsi que son prolongement pour protéger le quartier des Saoulous. Ces travaux seront-ils les derniers (?) d'une longue série commencée avec l'attribution, le 24 octobre 1699, des terres basses des Quinze-Sols, aux habitants de Blagnac ; 1/2 arpent (25 ares 45 centiares) par famille moyennant une rente annuelle de 3 livres. A cette date, la Garonne passait encore au pied du village ; mais dans sa tendance à déporter son cours vers la droite, elle avait déposé au cours des siècles précédents, en aval du village, de considérables alluvions sur sa rive gauche. La Garonne étant fleuve royal, le lit et les bords du fleuve ou marche-pied sur une largeur de 2 toises (3m90) appartenaient au roi. Cependant, les alluvions situées au-dessus du niveau du fleuve coulant à plein bord, pouvaient appartenir aux riverains : c'était ce que l'on appelait « le droit d'alluvions ». Donc, à partir de 1700, les Blagnacais purent cultiver les terres des Quinze-Sols. Mais si la Garonne leur avait donné la terre, elle avait une fâcheuse tendance, lors de ses nombreuses crues, à emporter les récoltes. Dès 1735, les consuls de l'époque Guillaume Sandreau, Guillaume Lussan, François Marceillac, délibérèrent sur la protection des atterrissements le long du village et chargèrent Guillaume Guimbaud, Bernard Dadé et Martin Villa de procéder aux travaux nécessaires. On recommença en 1780, sans grand résultat. A la demande de la municipalité de l'époque, Pierre Toulouse étant maire, le 9 floréal an XII (29 avril 1804), Pierre Galinat, constructeur de digues, habitant de Blagnac, établit un «devis estimatif des digues et réparation d'icelles qui doivent être faites pour garantir les îlots et autres propriétés communales ». Ce devis était particulièrement intéressant par la précision de ses mesures et la description de la construction :

« Il sera fait une digue à trois rangs de piquets qui auront la longueur de un mètre sept centimètres six millimètres (une canne, ancienne mesure) - (NDRL : On venait de passer au système métrique) - Ils seront placés l'un de l'autre à la distance de un mètre, un décimètre, deux centimètres, trois millimètres (cinq pans, mesure ancienne), ladite digue aura une longueur de un hectomètre, sept décimètres, neuf mètres, six décimètres, neuf millimètres (cent cannes, ancienne mesure). Sa



largeur dans œuvre sera de un mètre, trois décimètres, quatre centimètres, sept millimètres (six pans ancienne mesure) le rang des piquets du milieu sera placé suivant la forme de l'art ; le dits piquets du milieu seront placés et plantés dans le gravier et d'une bonne profondeur et bien assujettis, après quoi ils seront liernés très serrés ou bien liés avec du bois de saule ; il sera de plus placé une traverse qui sera assujettie par une cheville de bois de saule ; il sera de plus placé une traverse qui sera assujettie par une cheville de fer à chaque piquet formant les rangs des côtés, cela fait et bien conditionné, l'encaissement de la digue sera comblé de gros cailloux de rivière, mais qui sera précédé d'un peu de fagot qui sera déposé au fond afin de procurer plus facilement l'atterrissement. La dite digue sera commencée au fond de la Petite Mathe en partant du couchant et sera continuée dans toute sa longueur, fixée à l'aspect du levant, longeant la dite île en remontant vers le village de Blagnac ».

Sur le même devis figuraient également les réparations à « l'ancienne digue qui prend de la Petite Mathe et remonte vers l'ancien chemin des communaux ». Cela dans les mêmes conditions que précédemment.

A la suite de cette ancienne digue, en partant de son extrémité vers le midi, « *il sera construit une digue appelée garde tertre, composée de deux rangs de piquets. Sa longueur sera de cinq hectomètres, trois décimètres, huit mètres, huit décimètres, deux centimètres, sept millimètres (trois cents cannes ancienne mesure)* ». Suivaient plusieurs autres articles précisant les conditions des travaux ainsi que les plantations à effectuer pour protéger tous ces ouvrages.

Le tout devait coûter la somme de 2400 francs. L'entrepreneur s'engageait à fournir les cailloux et les chevilles en fer, la commune devant fournir tout le bois nécessaire.

Le 20 brumaire an XIII (10 décembre 1804), le préfet de la Haute-Garonne, autorisa le devis Galinat. La commune versa 532 francs au sieur Castex pour « *arpentement* » du terrain nécessaire et les travaux furent adjugés au sieur Tirul, habitant Blagnac. Le chantier n'avancait pas aussi vite que prévu par le devis (3 mois), puisque le 11 octobre 1806, l'ingénieur des Ponts et Chaussées s'informa de l'achèvement des travaux. Le 23 octobre 1807, il sembla que les travaux aient été achevés puisque l'entrepreneur réclama le paiement de 83 pieux de plus que ne l'avait prévu le devis. La commune lui rétorqua que certains pieux n'avaient pas la grosseur prescrite et devaient être remplacés. Enfin, en juin 1808, il sembla que les travaux aient été terminés, acceptés et payés.

Mais la commune n'en fut pas plus tranquille pour autant et les compte-rendus de réunions du Conseil Municipal étaient une longue litanie de réparations à faire aux digues : 1817 : 475 francs – 1818 : 154,25 francs.

En 1819, on adjugea pour 6 ans à François Guimbaud l'entretien de 483 mètres de digues, pour la somme de 215 francs. La crue de 1827, supérieure à 6 mètres, causa de gros dégâts et le 27 mai 1831, le conseil municipal accorda 3110,75 francs à Gervais Laux pour réparer les digues. Cela ne fut pas suffisant puisque, le 9 février 1832, le préfet autorisait une dépense supplémentaire 1531,40 francs à prendre sur les 1600 francs excédentaires du budget précédent. Les travaux furent adjugés le 22 décembre 1832 au septième feu à Jean Suran aîné, charron à Blagnac, pour une offre de moins 1%, les 6 autres feux n'ayant pas eu de « *moins due* ». Il était spécifié qu'il devait utiliser pour planter ses pieux « *un mouton de 150 kilos minimum.* »

La longue liste des réparations aux digues se poursuivit :

- 1835, 126,10 francs

- 1837, 538 francs plus 67,50 francs plus 30 francs à M. Rocolle, arpenteur pour plan des digues à réparer, suite à la crue de 1835

- 1838, la commune vendit pour 42,90 francs les épaves suite à la crue de 1835, mais dépensa 801 francs pour réparer les digues – 1840, 1014,10 francs à Jean Tirul, plus 21 francs à l'architecte Lafforgue pour réparer les digues

- 1842, 200 francs toujours à Jean Tirul,

- 1844, 470 francs plus 28,15 francs

- 1846, 499 francs plus 31 francs, etc.

Il faut dire que la commune qui n'encaissait plus depuis 1790 les droits sur les baux de location des terrains de Quinze-Sols, décida en 1816, de les vendre et il est certain que les acquéreurs durent faire pression sur les municipalités successives pour que les terrains qu'ils venaient d'acquérir soient protégés. De telle sorte que Bertrand Lavigne put écrire : « La commune dépensa plus de 100 000 francs pour protéger des terrains qui ne lui rapportaient plus un sou ».

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE.

MAIRIE DE BLAGNAC.

ADJUDICATION

Pour l'entreprise d'ouvrages en réparations à exécuter aux digues communales de Blagnac, et dont la dépense est évaluée par le devis à la somme de 499 fr.

Le Maire de la commune de Blagnac fait savoir que le dimanche 22 février courant, à l'heure de midi, il sera procédé, à la mairie de cette commune, à l'adjudication au rabais et à l'extinction des feux allumés, de l'entreprise des susdits travaux, lesquels seront adjugés en bloc en faveur du plus offrant et dernier enchérisseur, en donnant une caution qui affectera une consignation en numéraire de cent francs entre les mains du Receveur municipal de la commune.

Ceux qui désirent se rendre adjudicataires, pourront venir prendre connaissance des plans, devis et cahier des charges à ce relatifs, déposés au secrétariat de la mairie, tous les jours, depuis midi jusqu'à une heure du soir. Ils demeurent tenus de faire connaître au Maire leur solvabilité avant le jour de l'adjudication, sans quoi ils ne seront point admis à enchérir.

Fait à la mairie, à Blagnac, le 7 février 1846.

MIQUEL, Maire.

IMPRIMERIE DE J. M. DOULADURE, rue Saint-Etienne, 31.

En 1840, Bertrand Lavigne, qui fut, en 1846 adjoint au maire et en 1848, maire de Blagnac, proposa de substituer aux digues en bois, dont l'entretien était ruineux, la construction d'un mur en béton au frais des possesseurs des Quinze-Sols. Il fallut 5 ans pour les convaincre. « *Les plus pauvres étant les plus raisonnables.* »

De nombreuses réunions furent nécessaires. Le 20 novembre 1845, on décida de nommer une commission de sept membres (MM J. Bégué aîné, E. Laux, J. Rocolle, J. Suran aîné, Rocolle, H. Caumont, B. Marquis, Bézard aîné nommé trésorier, J. Rocolle secrétaire et B. Lavigne président rapporteur). Cette commission était chargée de s'assurer auprès de MM les ingénieurs des Ponts et Chaussées, du bien fondé de l'opération et ensuite de faire approuver le projet par Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne. Le 14 juin 1846, les différents intéressés furent convoqués à 1 heure, salle Lussan, pour débattre sur le rapport du Président, B. Lavigne. Celui-ci n'avait pas ménagé sa peine. Après une description dithyrambique des Ramiers « *Depuis un temps immémorial, il existait, à une demi-heure et au nord du village, une petite plaine inculte et sablonneuse, formée par les dépôts successifs de la Garonne et que l'on appelait les Ramiers. Cette plaine fut, il y a environ 60 ans, divisée en portions égales et concédée par la communauté à tous les habitants... Il apparut quelques hommes intelligents qui, mus par l'amour du travail et de la postérité, surent arracher à ces terres, le secret de leur magique fécondité... elles sont aujourd'hui, le jardin de Toulouse* ». L'orateur poursuivit : « *Messieurs, ces Ramiers qui font à nous tous, directement ou indirectement notre orgueil, notre indépendance, notre bien-être ; ces ramiers qui nous ont arrachés à la servitude et à la misère, la Garonne menace sérieusement de les emporter...*

Aussi, la commission, persuadée de vos bonnes intentions et de vos lumières, vous propose-t-elle, dans l'intérêt de tous et de chacun, d'entreprendre un travail qui demeure à nos enfants, comme un puissant témoignage de votre sollicitude pour leur avenir et leur prospérité. »

L'orateur passa ensuite à la partie « technique » de l'ouvrage à entreprendre : « *Ce travail énorme et onéreux pour un seul homme, deviendrait, pour nous, d'une facile exécution ; car l'union fait la force, et ce que ne peuvent faire dix hommes, cent le font. Il consisterait dans la construction, sur la rive gauche de la Garonne, depuis la maison Lacroix jusqu'au fond de la Petite-Mathe, d'un mur en chaux hydraulique et cailloux, destiné à s'opposer aux affouillements du fleuve qui,*

RAPPORT

SUR

LA NÉCESSITÉ DE CONSTRUIRE UN MUR

POUR

LA DEFENSE DES RAMIERS.

En-tête du rapport de Monsieur Lavigne et noms des membres de la Commission

Les Membres de la Commission,

MM. J. BÉGUÉ aîné, L. LAUX, J. ROCOLLE, J. SURAN aîné, ROCOLLE, H. CAUMONT, B. MARQUIS, BÉZARD aîné, trésorier ; J. ROCOLLE, secrétaire ; LAVIGNE, président rapporteur.

tous les ans, entame la rive et menace de se faire jour à travers les Ramiers... Ce mur, construit dans la berge, conformément aux rapport et plan de MM les ingénieurs des Ponts et Chaussées, approuvés par Monsieur le Préfet, aurait, dans les divers points de son étendue, de 80 à 60 centimètres de base, sur 1mètre 50 à 2 mètres de hauteur et de 40 à 50 centimètres de couronnement, en suivant en dehors, une inclinaison régulière. La dépense, d'après les calculs de Messieurs les ingénieurs et les nôtres, se porterait, à part la main d'œuvre, à une somme de 25 à 30 mille francs. Huit à dix ans suffiraient à l'exécution de ces travaux.

Pour compléter ce travail et pour s'opposer à toute invasion de la Garonne dans les Ramiers, on élèverait au nord et au levant, partout où il serait nécessaire, des tertres de hauteur et de forces diverses, afin que le reflux des eaux ne puisse endommager les récoltes pendantes ». Chaque propriétaire s'engagea à verser 2 francs par méseillade (1/2 arpent) de terre et à fournir 2 journées de travail.

La faible hauteur de ce mur(1m 60) n'empêchera pas l'inondation des



Vestiges de la digue de Soeur Hildegarde en aval du pont de Blagnac

Quinze Sols mais les protégea du courant furieux du fleuve cherchant à retrouver son ancien lit. Les travaux furent rapidement achevés et une crue au printemps 1847 attesta de la solidité de l'ouvrage.

La crue de 1855 (6,20 m) qui ruina le moulin Naudin convainquit les derniers sceptiques de l'utilité de la digue « Lavigne » : le 4 décembre 1856, le conseil municipal décida de prolonger l'ouvrage et vota un « crédit de 800 francs pour un atelier de charité à établir cet hiver ayant pour objet de prolonger le mur en béton, qui a été construit pour la défense des ramiers (Quinze-Sols). A condition que les propriétaires de ces ramiers pourvoient aux moyens d'une souscription volontaire aux frais d'acquisition de la chaux » (le sable et le gravier étaient à portée immédiate NDLR). Chaque propriétaire versa 75 centimes et s'engagea pour une journée de travail. Le nouvel engagement fut souscrit pour deux années consécutives et l'on décida dans la foulée d'édifier une levée de terre de cinq kilomètres de long pour enclore définitivement les Quinze-Sols. Cette levée de terre ou turcie fut élevée en moins de 15 jours !!! Elle existe encore de nos jours.

Le « mur Lavigne » ayant fait ses preuves, cela donna des idées à Sœur Hildegarde, supérieure du couvent des Trappistines qui venaient de s'installer au château Compans.

En août 1856, elle déposa une demande d'autorisation afin de construire une digue de 2,50 m de haut entre le pont de Blagnac et la prise d'eau du moulin (pompage de l'ancienne usine de traitement des eaux). L'autorisation lui fut accordée ainsi que celle de prélever dans le fleuve les sables et graviers nécessaires. On peut encore apercevoir quelques vestiges de ce mur en aval du pont actuel. De même M. Jean-Pierre Debax qui avait acheté à M. Ternaux Compans les terres basses du Ramier, souhaita les protéger contre les crues du fleuve, celle de 1855 lui avait emporté 4 (!) hectares de bonnes terres. En 1873, il fit construire un garde terrain qui eut une existence fort brève. La crue millénaire de 1875 emporta le garde terrain et une partie du sol qu'il devait protéger. Des vestiges des pieux de ce garde terrain sont encore visibles dans la Garonne, en basses eaux, à hauteur du couvent.

Les travaux de protection des Quinze Sols ayant fait la preuve de leur efficacité, il fallut les entretenir. Le 21 mars 1863, avec l'autorisation du Préfet de la Haute-Garonne, fut créé un syndicat réunissant les propriétaires intéressés par les travaux pour la conservation des Ramiers (Quinze Sols).



Les restes du garde terrain de M. Debax servent aujourd'hui de perchoir aux cormorans.

PRÉFECTURE DE LA HAUTE-GARONNE.

TRAVAUX DE DÉFENSE DU BAMIER DE BLAGNAC.

Organisation d'un Syndicat. -- Projet de Règlement d'administration publique. -- Plan parcellaire indiquant le périmètre supposé de l'association, et le détail parcellaire des propriétés qu'on propose d'incorporer dans le Syndicat. -- Avant-projet des travaux.

AVIS

UNE ENQUÊTE d'utilité publique est ouverte dans l'arrondissement de Toulouse sur le Projet ci-dessus indiqué.

Les Pièces de ce Projet seront déposées dans les Bureaux de la Préfecture (1^{re} Division), à Toulouse, où un registre sera ouvert pour recevoir les observations du Public, tous les jours de midi à 3 heures, les jours de fêtes exceptés, à partir du 12 Juin prochain, jusqu'au 1^{er} Juillet suivant inclusivement.

Toulouse, le 22 Mai 1862.

Le Préfet de la Haute-Garonne,

BOSELLI.

Toulouse, Typographie de BOUTET & C^{ie}, rue St-Roch, 44

Une commission de sept personnes fut chargée d'administrer le syndicat : MM. Prosper Ferradou, Jean-Michel Darolles, Jean-Baptiste Bosc, Jean Cassagne dit Melou, François Hérisson, Jean Bégué aîné, Gilles Suran. M. Ferradou fut nommé président, M. Bosc directeur.

Les débuts du syndicat furent laborieux. M. Ferradou ayant cédé son poste de président à M. Rocolle, il y eut certainement des désaccords, car le 17 décembre 1870, dans un courrier adressé au syndicat, M. Bézard demandait la démission de M. Rocolle pour « immobilisme ». Le temps passant, le syndicat put fonctionner normalement, entretenir et réparer, après chaque crue de la Garonne, les dégâts causés aux digues et turcies.

Le syndicat fut aussi chargé de la surveillance et de la police. M. Thébaut fut le dernier garde chargé de ce rôle. En 1928, le président du syndicat se plaignit auprès du Général commandant la garnison de Toulouse des dégâts commis par la troupe qui prenait les digues pour un champ de manœuvre. Le Général Ménard répondit qu'il avait donné des ordres pour que cela cesse.

Les années 1936/1938 - M. Mignard étant président du syndicat - virent s'ouvrir deux importants chantiers. Le renforcement de la digue par des blocs en béton de 0,30 x 0,30 x 0,30. Le chantier fut assuré par MM. Tranier et Autané maçons à Blagnac.

Cinq épis en maçonnerie sont construits dans le lit du fleuve, par l'entreprise Bianchi de Toulouse, afin de détourner le courant de la berge et protéger la digue des affouillements. M. Bianchi venu à Blagnac pour établir son devis, ne put accéder à la berge, en raison d'une crue du fleuve. Il dut repasser.

Les événements 1939-1945 mirent le syndicat en sommeil et il fallut la crue du 2/3 février 1952 et les gros dégâts causés à la digue, pour que le syndicat reprenne son activité.

Cinq millions de francs furent nécessaires pour remettre la digue en état. L'Etat prit 4 millions à sa charge, le département 500000, les 500000 restant à la charge du syndicat dont les finances n'étaient pas en mesure de supporter pareille somme. Ce fut avec un prêt de la commune, 300000 francs à 1 % remboursables en 5 annuités de 61812 francs, que le dossier put être bouclé. Les travaux furent exécutés en 1955/1956. Le prêt remboursé, le syndicat fut mis en sommeil pendant les années 1961/1965. Mais le trafic

des entreprises extrayant sables et graviers ainsi que celui des camions d'ordures de la ville de Toulouse (80 à 85 camions par jour) causait de gros dégâts à la digue. Aussi la municipalité de Blagnac demanda de relancer le syndicat. Le 3 juillet 1965, un nouveau bureau fut constitué avec Pierre Daubèze pour président. La taxe fut fixée à 10 francs par hectare de terre et 10 francs par habitation, situés dans le périmètre suivant : le Sesqua, les Clauzures, les Prés, les Saoulous, la Clède, les Courtes, les Riches, les Bouzigues, le Tiers Etat, le Tiers Etat est, plus les quartiers Barrieu et Pecette. La taxe était du même montant qu'en 1932, mais le franc lourd était passé par là. Au fil des ans, le Ramier vit s'édifier les deux stades, la piscine et l'on avait prévu la future usine de traitement des eaux. Pour protéger tout cela des débordements du fleuve, la municipalité décida de construire une digue partant du monastère des Dominicaines, pour aboutir à la hauteur de l'île de Pecette sur une longueur de 1460 m avec une hauteur variable de 1 à 5 mètres. 34000 m³ de terre furent nécessaires pour un coût total de 1 million de francs (200 000 à la charge de l'Etat, 200 000 à la charge du département, le reste à la charge de la commune avec un emprunt sur 20 ans au taux de 7%).

La mise en service de cette digue rendant inutile le syndicat de la Garonne, celui-ci fut dissout le 29 février 1979. Le solde comptable de 5649,39 francs fut remis à la commune ainsi que la propriété de 3 hectares 88 ares et 92 centiares représentant l'emprise de la digue des Quinze Sols.

La digue de 1976 protégeant les Ramiers causa quelques soucis lors de la crue de mai 1977. Il fallut la renforcer en toute hâte à la hauteur de la grande allée du Ramier.

Les travaux 2002/2003 avaient pour objet de la surélever (0,70 m), la renforcer et la prolonger pour protéger le quartier des Saoulous.

Georges LAPOUTGE

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

- Archives municipales de Blagnac Série 0
- Archives départementales de la Haute-Garonne Série S
- LAVIGNE (Bertrand) - « Histoire de Blagnac » 1873
- M. ROCOLLE (J-L)
- Archives familiales